

Rose Anna Stebenne, Zéphirine Tellier, Marie Denise Thériault, Salomée Vanasse, Adèle Vannier, Céline Vannier, Mathilde Verdon, et MM. Léonidas Bourguoin dit Bourguignon, Joseph Alphonse Lévesque et Octave Dufresne Rivard.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 2^e classe (F) Mlles. Philomène Barré, Marie L. Sylvestre Beausoleil, Hermine Blanchard, Julienne Brisson, Marie Emilie Chaloux, Laure David, Rose Emma Gauthier, Elise Lanier, Annie Latrémouille, Cornelia Lafranchise, Flavie Lécuyer, Adèle Métra, Hermine Paré, Alphonsine Pelletier, Zénaïde Poulin, Mathilde Régner, Marie Sauvé, Olympe Tremblay et M. Israël Dufresne.

6 et 7 mai 1873.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DE KAMOURASKA.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 1^{ère} classe (F) Mlles Marie Caron Anaïs Dubé, Clodia Dumond, Joséphine Lévesque, Victoria Langlois, Eugénie Lavoie, Elise Lagacé, Arthémise Roy et Ernestine Roy.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de 2^e classe (F) Mlles Cédulice Michaud et M. J. Victoire Tardif.

6 mai, 1873.

P. DUMAIS,
Secrétaire.

NOMINATION DE MEMBRES DE BUREAU D'EXAMINATEURS.

BUREAU DE GASPÉ.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 10 du courant, nommer le rév. Jean Joseph Monge, membre du bureau d'examineurs de Gaspé, en remplacement du rév. P. Thivierge, et par ordre en conseil à la date du 20 du courant, le rév. Richard Mathers de la Malbaie et Owen Thomas Coynick, éc., M. D., de Percé membre du même bureau.

NOMINATION DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le Lieutenant Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 10 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté d'Argenteuil—Arundel, M. G. J. McKenzie en remplacement de M. A. B. Filion.

Comté de Bagot—Acton Vale, M. Honoré Plante en remplacement de M. Edouard Leclair.

Comté de Beauharnais—St. Stanislas de Kostka, M. Alexis Lemieux en remplacement de M. Edouard Colette.

Comté de Beauce—Shenly, (St. Honoré) MM. Godfroi Poulin, Pierre Chabot, Ansème Roy, Ambroise Jean et Antoine Audet.

Comté de Mégantic—Ireland Nord, MM. Patrick McCoffrey, Joseph Forbes, Thomas Armstrong, Charles Cumming et Joshua Keogh.

Comté de Nicolet—Ste. Monique, M. Joas Boisvert, en remplacement de M. Onésime René.

Comté d'Ottawa—Bouchette, MM. Théophile Malbœuf, André Beaugard, Antoine Thibault, Auguste Clément et Pierre Guertin.

Comté de Saguenay—Petites Bergeronnes, MM. Narcisse Dallaire, Antoine Maltais, André Tremblay, Jérôme Tremblay et Thomas Desbiens.

Comté de Wolfe—St. Camille, le rév. Venant Charest en remplacement de M. Adolphe Paquin.

NOMINATION DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES POUR LES CITÉS DE QUÉBEC ET MONTREAL.

Le Lieutenant Gouverneur a bien voulu par ordre en conseil faire les nominations suivantes :

10. A la date du 19 du courant, Robert Herbert Smith, éc., continué dans ses fonctions pour la cité de Québec (Protestants).

20. A la date du 27 du courant, Louis Bélanger, éc., continué dans ses fonctions pour la cité de Montréal (Catholiques).

James Neville, éc., continué dans ses fonctions pour la cité de Québec, (Catholiques).

SÉPARATIONS, ANNEXIONS ET ÉRECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Le Lieutenant Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 10 du courant, faire les séparations, annexions et érections suivantes de municipalités scolaires, savoir :

Comté d'Arthabaska—Distraire de Victoriaville, cette partie de la dite municipalité comprise depuis la propriété de George Beauchemin, inclusivement, jusqu'aux limites qui séparent les paroisses de Ste. Victoire et de St. Albert, et l'annexer à cette dernière paroisse pour fins scolaires, ce changement devant prendre effet le premier juillet prochain.

Comté de Bonaventure—Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de St. Charles de Caplan, dans le comté de Bonaventure, formée de partie du canton de New Richmond et de partie de celui de Hamilton, avec les mêmes limites qui lui sont assignées pour les autres fins civiles.

Comté de Gaspé—10. Distraire de la municipalité scolaire de la Grande Grave, cette partie de territoire comprise depuis la propriété de Joseph Smith, inclusivement, en allant au nord-ouest jusqu'à la ligne maintenant existante entre les municipalités de la Grande-Grave, et de la Baie-Nord de Gaspé, formant environ deux milles de front sur autant de profondeur; 20. Distraire de la municipalité scolaire de la Baie-Nord de Gaspé, cette partie de territoire comprise à partir du lot numéro dix-huit, réclamé par Thomas Corbet, inclusivement, en allant vers le nord-est, jusqu'à la ligne de démarcation maintenant existante entre les deux municipalités susdites, formant environ un mille et demi de front sur deux milles de profondeur, annexer ensemble ces deux portions de territoire et les ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Cap aux Os".

Comté de Mégantic—Diviser le canton d'Ireland en deux municipalités scolaires, tel qu'il est maintenant divisé pour les autres fins civiles; Ireland Nord devant comprendre les septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième rangs et partie du chemin dit Craig's Road, et Ireland Sud, les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs.

Comté d'Ottawa—Eriger le canton Bouchette en municipalité scolaire avec les mêmes limites qu'il a comme canton.

Comté de Pontiac—Séparer le village de Bryson du canton de Litchfield et l'ériger en municipalité scolaire, tel qu'il se trouve actuellement érigé pour les autres fins civiles.

Comté de Saguenay—Séparer les Petites Bergeronnes des municipalités de Tadoussac et des Bergeronnes et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de Petites Bergeronnes, "comprenant un mille et demi de chaque côté de la rivière des petites Bergeronnes, sur une profondeur de six milles à partir du fleuve St. Laurent.

Instituteurs demandés.

On demande pour l'école modèle de la Grande-Rivière, un instituteur muni de diplôme; et une institutrice pour école élémentaire, capable d'enseigner le français et l'anglais.

S'adresser au soussigné,

J. C. Sirois, S. T.

Grande-Rivière, 19 mai 1873.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, JUIN, 1873.

Soirée à l'école normale-Laval.

Le vendredi 30 mai dernier, l'école normale-Laval donnait une soirée littéraire et musicale, à l'occasion de la première visite de l'honorable G. Ouimet, ministre de l'instruction publique, à cette institution.

La salle était remplie par un auditoire choisi et fort nombreux.

Le premier morceau du programme était une fable, dite par M. George Gagnon, élève de seconde année. Cette récitation indique un progrès non seulement sensible, mais tout-à-fait extraordinaire, chez les élèves de l'école. Il y a encore quelque chose à faire, cependant. M. Gagnon, par exemple, a peut-être exagéré le geste et les inflexions de voix; car une fable n'est pas, généralement, susceptible des mouvements de la déclamation